



UNION FEDERALE CADRES ET MAITRISES CGT .

Région Provence - Alpes - Côte d'Azur.

19, Rue Bénédict, 13001, MARSEILLE

Tél PTT: 04 95 04 27 71 - FAX PTT : 04 95 04 18 84

Tél SNCF:522771 - FAX:521884 — e' mail : ufcmpaca@hotmail.com

Lettre ouverte à : Monsieur le Président de la SNCF, Monsieur Le Directeur de Région.

<p>LICENCIEMENT D'UN DIRECTEUR : - JUSTICE DOIT LUI ETRE RENDUE - IL DOIT ETRE REINTEGRE A LA SNCF!</p>
--

Monsieur le Président de la SNCF, Monsieur le Directeur

Si nous prenons la plume aujourd'hui, c'est pour dénoncer publiquement l'injustice vécue par un de nos collègues cadre supérieur.

Accusé dans son honneur et sa probité, la direction de l'entreprise, sa hiérarchie l'a livré à la vindicte de ses pairs. Pour notre organisation, un tel traitement atteint le summum de ce que peut subir un cadre.

Il ne s'agit pas dans nos propos de réclamer « une justice à deux vitesses », que les cadres et CS soient protégés par une quelconque immunité, dispensés « de toutes sanctions » mais de dénoncer ce qui s'est passé.

C'est un dossier qui rentre, à notre connaissance, dans les annales de l'entreprise, du jamais vu :

- Pour des reproches qui ne touchent pas à la probité, pour des faits non avérés, mettre en mesures conservatoires un directeur, « le traiter comme un voleur », lui interdire l'accès de son bureau, lui faire rendre son ordinateur, lui ôter les moyens de sa défense .. en vue de passer devant le conseil de discipline c'est du jamais vu !
- Suite aux arguments développés par l'intéressé en réponse aux très nombreuses questions posées dans la demande d'explications, voir la direction de l'entreprise abandonner la procédure disciplinaire, c'est là aussi du jamais vu
- Engager ensuite une mesure de licenciement « pour travail non satisfaisant » c'est là encore du jamais vu ! Du jamais vu car lorsque cela se produit, la direction de l'entreprise le règle de manière plus élégante !

C'est d'autant plus surprenant que le travail effectué par ce cadre a fait l'unanimité dans et hors l'entreprise. Avec d'autres Cheminots il a contribué à améliorer l'image du service public ferroviaire, l'efficacité de notre entreprise, et a contribué indéniablement à son essor et son développement !

Pour nous, l'adage « qui veut tuer son chien l'accuse d'avoir la rage » peut qualifier la situation que vient de vivre ce CS ; ou alors a-t-il servi de fusible ?

A l'heure où toute poursuite disciplinaire est abandonnée, rien n'a été fait pour rétablir la vérité. Nous ne pouvons laisser se répandre les rumeurs ou autres insinuations concernant l'honnêteté de notre collègue, alors que la qualité de son travail et les résultats obtenus sont loués tant en interne qu'en externe à l'entreprise.

Monsieur le Directeur, Monsieur le Président, nous vous demandons :

- 1) d'utiliser les mêmes moyens pour communiquer que ceux utilisés « *pour sa condamnation à mort* » afin que notre collègue retrouve sa dignité bafouée. Toutefois, le procédé utilisé n'effacera jamais les séquelles morales d'un tel procédé.
- 2) Sa réintégration dans l'entreprise et à un niveau de responsabilité équivalent

Pour ceux qui en doutaient encore, quelle que soit sa position dans la hiérarchie, un cadre reste un salarié de l'entreprise . Parce qu'il en est ainsi, et que sa raison d'être est la défense des intérêts des cheminots, la CGT et son UFCM seront toujours du côté des salariés, fussent-ils cadres supérieurs. Personne n'est à l'abri de l'arbitraire, de l'adversité. La CGT défend toutes les revendications sociales, y compris lorsqu'il s'agit de retrouver sa dignité et les droits qui s'y réfèrent.

Tout salarié a droit à l'application des droits les plus élémentaires concernant la présomption d'innocence et de pouvoir assurer sa défense. Dans le cas évoqué, c'est justice qu'il faut rendre à ce cadre.

Nous vous le rappelons et saurons toujours le faire à l'avenir.

Dans l'attente de vous lire, je vous prie, Monsieur le Directeur, Monsieur le Président, de croire en mes salutations distinguées.

Monsieur Alméro Marcel
Secrétaire du Bureau régional
de l'UFCM CGT PACA